



## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DE SEANCE

**Séance du 08 Avril 2024 à 19 heures 30 minutes**  
**Salle d'honneur de la mairie**

#### **Présents :**

M. FLAJOLET André, M. BERON Jean-Marie, M. DELANNOY Michaël, M. DELBECQUE Benoît, M. DELPLACE Francis, M. DOYELLE Laurent, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, M. GONTIER Benjamin, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, Mme PIENNE Annie, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

#### **Procurations :**

Mme BECUE Marie-Claude donne pouvoir à Mme MENARD Michèle, Mme GALFRE Carmen donne pouvoir à Mr FLAJOLET André, Mme PENIN Alexandra donne pouvoir à Mr VANDERBEKE Stéphane, Mme PLUQUIN Céline donne pouvoir à Mr GALLOIS Dominique.

#### **Excusées :**

Mme BECUE Marie-Claude, Mme PENIN Alexandra, Mme GALFRE Carmen, Mme PLUQUIN Céline

**Secrétaire de séance :** Mme TOULOTTE Christine

**Président de séance :** M. FLAJOLET André

*Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.*

*Approbation du procès-verbal de la séance précédente*

***Monsieur le Maire :*** Y-a-t-il des remarques ? Des questions ? Des Observations ?

***Dominique GALLOIS :*** Monsieur le Maire, il y avait une première modification demandée par Céline comme quoi elle était excusée et pas absente dans la séance précédente.

***Monsieur le Maire :*** Oui mais dans l'énoncé elle est absente, elle n'a pas été excusée par quiconque, il n'y a pas eu de pouvoir.

***Dominique GALLOIS :*** D'accord. Par contre, moi j'ai relu le PV et je ne sais pas si les collègues pensent la même chose mais celui-ci est particulièrement illisible et comprends de nombreuses approximations il y a beaucoup de noms qui ont été mis à la place d'autres. La difficulté c'est de retranscrire maintenant ce qui a été vraiment dit, parce qu'il s'est passé du temps, moi c'est ce que je vous proposais dans un mail que j'ai envoyé à Laure ce week-end, est-ce qu'il ne serait pas possible de remettre à plus tard le vote de ce PV car il y a beaucoup de propos inaudibles et moi je suis surpris parce qu'on voit de la technologie un peu partout. Moi j'ai relevé des anomalies par exemple, une question posée par Guy alors que c'est moi qui la pose, sur une de mes interventions cela n'a pas été retranscrit intégralement. Je peux vous faire des propositions mais il faut me laisser un peu de temps.

**Monsieur le Maire :** Je vous propose d'une part de reporter le vote de ce rapport, ce n'est pas un problème. Dans certaines associations enfin dans certaines collectivités parfois, on vote deux ou trois comptes-rendus en même temps et la deuxième chose que je vous propose, si vous estimez que votre intervention ou celle de Guy Vanbergue ou une autre intervention de votre groupe n'a pas été transcrite de façon sincère, moi je n'ai aucun problème pour mettre des pièces additives résumées par l'intéressé.

**Dominique GALLOIS :** D'accord

**Monsieur le Maire :** Voilà

**Dominique GALLOIS :** Comme vous voulez

**Monsieur le Maire :** Ça vous va comme ça ?

**Dominique GALLOIS :** Oui, donc je vous fais une proposition pour le prochain conseil ?

**Monsieur le Maire :** Oui d'accord, on reporte cette décision là pour le prochain conseil. Ce n'est pas un problème.

**Dominique GALLOIS :** Merci bien

Implantation d'un relais de téléphonie FREE sur la commune de Saint-Venant

**Monsieur le Maire :** Premier point à l'ordre du jour, Implantation d'un relais de téléphonie FREE sur la commune de Saint-Venant. Alors, je crois que pour éviter tout malentendu, je vais faire un rappel historique de ce dossier. Le 19 Octobre 2023, la société FREE a déposé un dossier d'information du public, que j'ai mis immédiatement à disposition du public avec un cahier de doléances, c'est-à-dire que les personnes qui venaient en mairie pouvaient consulter à la fois le dossier déposé par FREE et pouvait faire des remarques sur un registre qui a été acté ensuite et ces remarques ont été transmises à FREE. La déclaration préalable a été déposée le 22/11/2023 et accordée le 12/12/2023. Ensuite, nous avons reçu une convention de servitude de passage entre FREE et Mr FLECHAUX, propriétaire de la parcelle AT 100. Nous avons copie en mairie de cette convention entre la Société FREE et Mr FLECHAUX. Le piquetage par géomètre a été réalisé le 28/03/2024 et l'étude de sol est prévue sur la semaine du 08/04/2024. Enfin une visite technique sur le terrain par les équipes de FREE, le 09/04/2024. La locataire du terrain d'assiette, propriété de la ville, a été avertie par nos soins, celle-ci a été avertie que FREE demandait 30m<sup>2</sup>. Elle avait, dans un premier temps, annoncé qu'elle cessait son activité d'exploitante et comme il y avait un litige j'ai dit que nous ne donnons pas suite pour l'instant à sa demande de transfert à un autre exploitant. Elle m'a donc répondu immédiatement par retour de courrier, qu'elle gardait cette parcelle, en ce qu'on appelle en agriculture, la parcelle de subsistance. Voilà l'état du dossier, il nous appartient à nous de donner un avis sur l'implantation de ce relais de téléphonie sur la commune de Saint-Venant. J'ai voulu vous faire un rappel détaillé de la procédure, de la volonté que nous avons eu de faire en sorte que ce soit le plus clair possible. Je ne crois pas qu'une seule personne, fut-elle de Biarritz, d'Anglet ou des Pyrénées Orientales, puisse dire qu'elle est venue et qu'elle ait été refusée pour lire le texte. Voilà. Maintenant la parole est ouverte avant que nous ne procédions au vote. Qui veut intervenir ?

**Dominique GALLOIS :** Moi si vous le voulez bien.

**Monsieur le Maire :** Oui

**Dominique GALLOIS :** Merci de me donner la parole. Moi ce que j'avais relevé dans ce dossier c'est qu'il y avait, au départ quand même, une certaine colère soulevée par les riverains concernés par la proximité de cette antenne notamment à proximité d'une hutte et d'un étang. Que les gens qui seront, si

je peux m'exprimer ainsi, visuellement pollués ce sont des Isberguois et pas des Saint-Venantais mais c'est quand même Saint-Venant qui va récupérer la soule financière, que certaines associations d'experts, par des relevés, et il suffit d'aller sur site, il y a quand même un nid de cigogne juste à proximité. Une association avait relevé, que c'était un passage d'oiseaux migrateurs qui risquent d'être gênés par cette implantation, qu'une espèce de chauve-souris protégée était également menacée, qu'il y a une antenne 4G à 400 mètres, que la portée de la 5G (ça j'ai vu ça dans le dossier que vous avez bien voulu nous transmettre) la portée de la 5G était à 500 mètres de la nouvelle antenne et surtout lorsque l'on lit un peu de littérature scientifique sur le sujet on a quand même des nuisances qui sont très préoccupantes sur l'état de santé de l'homme, de l'animal, de la biodiversité donc c'est pour ça que ce n'est pas sur le projet de l'installation d'une antenne qui me gênait, c'est justement l'implantation. Est-ce qu'il n'y a pas un moyen de l'installer ailleurs et c'est un peu dommage parce que le site est très rural, je ne sais plus comment s'appelle cette zone-là, mais c'est un peu dommage de croiser un jour une antenne, c'est 30 mètres de haut je crois, c'est ça ?

**Laure DEBEAUMONT** : 35 mètres

**Dominique GALLOIS** : Combien ?

**Laure DEBEAUMONT** : 35 mètres

**Dominique GALLOIS** : 35 mètres. Donc voilà pour toutes ces raisons, moi sincèrement je suis farouchement opposé et j'ai trouvé alors je ne sais pas ce qu'il y a eu dans le cahier de doléances, je ne l'ai pas consulté. Je ne sais pas s'il y a eu un retour qui peut être fait. Moi je trouve ce projet un peu déconcertant si vous me passez l'expression

**Monsieur le Maire** : Alors si je remonte à N-1 avant que Saint-Venant ne soit concerné par le sujet. J'indique quand même que FREE a cherché à s'implanter sur le territoire d'Isbergues, que la saine et sainte colère du maire d'Isbergues à l'égard du maire de Saint-Venant n'a aucun fondement, nous n'avons pas cherché à avoir FREE, absolument pas, nous avons simplement constaté qu'à un moment donné la société FREE nous a démarché en nous précisant qu'elle n'avait pas trouvé de lieu d'accueil sur le territoire initial dans lequel elle voulait s'implanter et que la présence de l'antenne n'est pas une sorte de privilège pour les téléphoneurs de Saint-Venant, si je peux m'exprimer ainsi, mais bien plus pour couvrir de façon correcte une partie de Saint-Venant et une bonne partie d'Isbergues. D'accord ? Pour que les choses soient bien claires mais je comprends, je peux parfaitement comprendre vos arguments, tout est understandable d'accord ? Y compris sur le plan environnemental, je peux le comprendre mais le même débat a eu lieu quand il y a eu la ligne à haute tension. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**Guy VANBERGUE** : Il n'y a pas moyen de faire une étude Faune/Flore ?

**Monsieur le Maire** : Moi j'indique la loi, je ne la crée pas et je ne peux pas créer de précédent.

**Guy VANBERGUE** : Mais il y a possibilité je pense qu'on s'intéresse à ça de près.

**Monsieur le Maire** : Vous avez le droit de solliciter et dans le compte-rendu je peux marquer qu'un certain nombre d'élus ont sollicité une étude Faune/Flore 4 Saisons, c'est ça ? En fait c'est ça le terme d'accord ? Moi cela ne me pose aucun problème de le marquer, je ne suis pas là pour défendre FREE ou pour vendre FREE.

**Guy VANBERGUE** : Non parce que chez nous c'est pareil chez Roquette on voit bien qu'il y a beaucoup d'études qui sont faites dès qu'on installe un nouveau bâtiment, un coup c'est pour des grenouilles, un coup c'est pour des chouettes

**Monsieur le Maire :** Les 4 Saisons je commence à connaître avec les zones d'expansion de crue et les bassins de rétention, j'en ai jusque-là. Je voudrais dire simplement même si sa timidité va en souffrir, je suis très heureux du retour de Michaël, qui a passé quelques moments très difficiles au point de vue santé mais qui a retrouvé une forme à laquelle je suis sensible même s'il y a encore des à-coups, d'accord ? Voilà en tout cas bienvenue à nouveau dans la maison commune.

**Michaël DELANNOY :** Merci

**Monsieur le Maire :** Allez-y. Y -a-t-il d'autres remarques là-dessus ? Si non je mets aux voix. Je peux mettre aux voix de la façon suivante : un certain nombre d'élus (on peut le préciser si vous le souhaitez) auraient souhaité une étude Faune/Flore 4 Saisons, d'accord ? Même si cette étude n'est pas obligatoire ? On va le préciser. Cette remarque étant faite, le conseil municipal décide par 5 voix Contre, 4 Abstentions et donc je suppose que les autres sont pour. Donc je transmets dès demain, à la fois à FREE mais également je saisis le sous-préfet puisqu'il y a une demande d'étude à l'intérieur. D'accord ? Bien moi j'ai pratiquement fini puisque l'examen et le vote du compte de gestion 2023 c'est Benoit, les questions suivantes aussi, moi je reviendrai pour les questions diverses.

Examen et vote du compte de gestion 2023 du budget communal

**Benoît DELBECQUE :** Merci André. Bonsoir à tous. Je suis désolé à priori le micro ne fonctionne pas et je n'arrive pas à le remettre en route. Je vais essayer de parler assez fort pour que vous m'entendez, je sais que ce n'est déjà pas marrant mais on va faire avec. Donc nous avons à valider le compte de gestion de notre percepteur. Ce document vous l'avez eu dans votre enveloppe. Je suis désolé mais ce compte de gestion n'est pas numéroté, n'est pas paginé mais on ne va pas regarder tout en détail, simplement on vous propose de prendre la page à l'intérieur, ce n'est pas tout à fait au début mais c'est le résultat budgétaire de l'exercice, si vous voulez suivre, donc c'est la page 9, résultat budgétaire de l'exercice et vous prendrez en parallèle ce tableau que vous avez eu sur la table tout à l'heure par Laure. Vous verrez que les chiffres du percepteur sont identiques aux nôtres, fort heureusement. Donc on va les lister, si vous voulez dans ce tableau vous avez la section d'investissement, et dans la colonne à gauche vous avez recettes nettes, la recette nette en section d'investissement 2 730 604,85 euros, ce même chiffre vous allez le retrouver dans votre tableau ici, on reprend le même chiffre vous le retrouvez dans la section investissement en recettes les 2 730 604,85 euros. Tout comme vous retrouvez en dépenses nettes pour le compte de gestion les 2 722 371,21 euros, ces dépenses-là vous les retrouvez également dans la dépense investissement en fin de ce tableau dynamique croisé, ce qui vous donne un résultat excédent en investissement de 8 233,64 euros. Il faut savoir que l'on ne reprend pas dans le compte de gestion, on ne reprend pas contrairement à nous, les résultats reportés de l'année N-1 d'où la différence que l'on peut trouver par rapport au tableau. En section de fonctionnement, en recettes nettes, nous sommes à 3 269 783,76 euros, vous retrouvez ce même chiffre dans ce tableau là en dépenses de fonctionnement, vous retrouvez ce même chiffre. En dépenses nettes, vous avez 3 024 342,98 euros et nous avons donc un excédent de fonctionnement de 245 440,78 euros. Donc pour vous dire que ces chiffres sont fort heureusement identique aux nôtres et on vous demande d'approuver ce soir le compte de gestion de notre percepteur.

**Monsieur le Maire :** Alors intervention ? Oui

**Dominique GALLOIS :** Simplement pour rebondir Benoit sur ce que tu viens de dire. Effectivement le compte il reprend les résultats antérieurs à la page 19, par contre j'ai relevé moi, quelques choses qui sont passées inaperçues en commission en page 6 et 10

**Benoît DELBECQUE :** En page 6 et 10 du document...

**Dominique GALLOIS** : On est sur le compte de gestion

**Benoît DELBECQUE** : Alors 6 et 10

**Dominique GALLOIS** : On a 37 627 €

**Benoît DELBECQUE** : Attends. Compte de résultat synthétique ?

**Dominique GALLOIS** : Non bilan en euro

**Benoît DELBECQUE** : Bilan en euro oui

**Dominique GALLOIS** : Compte de régularisation, vraiment, j'ai paginé 6

**Benoît DELBECQUE** : D'accord, oui, total général 42 123 euros

**Dominique GALLOIS** : Regardes, 1, 2, 3, 4, 5, 6

**Benoît DELBECQUE** : Ah d'accord, c'est du recto verso

**Dominique GALLOIS** : Oui c'est ça, excuse-moi. Donc on a 37 627,22 euros qui ont été dépensés en trésorerie mais qui n'ont pas été régularisés, c'est-à-dire qu'il y a une dépense qui n'est pas dans le compte de résultat. C'était la même chose qu'en 2022, je voulais savoir à quoi correspond cette dépense qui n'est pas régularisée, alors en page 10 il y a une petite recette de 90 euros, je pense qu'on va s'en faire l'économie, pas très important mais disons que cette dépense-là, elle aurait dû, on devrait avoir zéro ici en page 6 et on devrait avoir 37 627,22 euros de dépenses en plus, soit en fonctionnement à mon avis. Je voudrais savoir à quoi cela correspondait et après j'ai une deuxième petite question en page 17. Donc ça ce sont des dépenses qui ont été faites avant, le comptable a payé avant, c'est-à-dire ça peut-être le remboursement d'un emprunt, ça peut-être une régie d'avance, ça peut-être plein de choses, mais disons que là, à nouveau cette somme-là ne va pas, n'est pas retranscrite dans le résultat de la commune, il n'est pas non plus dans le compte administratif.

**Benoît DELBECQUE** : Alors là il faut que l'on recherche car honnêtement ce chiffre là...

**Dominique GALLOIS** : Vous ne savez pas ce que c'est ?

**Benoît DELBECQUE** : Non

**Dominique GALLOIS** : Donc pour ça vous avez eu des relances à mon avis X puissance 10 pour régulariser cette dépense, si le collègue a bien fait son travail et je pense qu'il l'a bien fait. Alors vous ne savez pas ce que c'est ?

**Benoît DELBECQUE** : Non

**Dominique GALLOIS** : OK

**Benoît DELBECQUE** : Alors attention il faut savoir qu'on a déjà eu le problème en 2022 où cela correspondait à l'exercice 2021 mais nous n'avions pas eu de relance, même 2020. On a été relancé 2 ans après, on a régularisé l'an dernier. Donc je vais faire le point avec Mr GOUY de la perception puisque là honnêtement trouver dans tous les chiffres à quoi cela correspond...

**Dominique GALLOIS** : Oui ok je ne l'ai pas vu en commission

**Benoît DELBECQUE** : Oui on l'aurait vu, on aurait pu avoir le temps de chercher

**Dominique GALLOIS** : Ok, si on peut avoir la réponse pour la semaine prochaine, cela serait parfait

**Benoît DELBECQUE** : OK

**Dominique GALLOIS** : Et en page 17, on continue, on en a parlé il y a quelques années mais j'avoue que je ne me souviens plus, on a deux opérations pour compte de tiers qui ne sont toujours pas soldés. Donc ça ce sont des opérations que la commune fait pour le compte de tiers alors je pense, si je me souviens, que ce sont des opérations pour l'EPSM ou l'EPC ?

**Benoît DELBECQUE** : Alors ça vous voyez c'est des comptes de tiers, ce sont des travaux que l'on fait pour l'EPSM tout à fait

**Dominique GALLOIS** : D'accord. Donc ça c'est des opérations qui sont toujours en cours. Ok, qui n'influent qu'en trésorerie mais pas sur les résultats de la commune

**Benoît DELBECQUE** : Tout à fait

**Monsieur le Maire** : Pour l'EPSM, c'est l'ensemble des travaux autour de la restauration de l'hospice, je dis bien autour, pas à l'intérieur

**Dominique GALLOIS** : OK

**Monsieur le Maire** : Et pour ce qui concerne l'intérieur, il y a une ligne budgétaire que Christian pourrait d'ailleurs définir, c'est la question du chauffage où temporairement il y a eu des échanges et où on a payé, où on a reçu etc... parce que nous étions connectés au chauffage de l'ITEP c'est ça ?

**Christian GALLOIS** : On est connecté au chauffage de l'ITEP

**Monsieur le Maire** : On est connecté au chauffage de l'ITEP. Là par contre, par exemple, le parking derrière l'ITEP qui a été entièrement rénové, est un parking qui a été payé avec une participation de l'EPSM mais nous étions porteurs du projet et nous avons d'ailleurs fait, c'est en cours de régularisation, nous avons fait des modifications d'acquisition foncière très minimes mais qui nous ont permis de démolir, par exemple, le mur dégueulasse qu'il pouvait y avoir là. Tout cela a dégagé. Mais si vous voulez pour l'instant on n'a pas fini puisqu'il y a encore des opérations conjointes qui vont se faire mais on pourra vous faire un point précis à la fin sur ces opérations-là.

**Dominique GALLOIS** : D'accord.

**Monsieur le Maire** : Il n'y a pas de soucis. On reviendra sur la question des 37 627,22 euros. Vous aurez la réponse au prochain conseil municipal.

**Dominique GALLOIS** : D'accord.

**Benoît DELBECQUE** : Donc on a à voter ce compte de gestion. Donc qui est favorable ?

**Dominique GALLOIS** : Qui est pour c'est ça ?

**Benoît DELBECQUE** : Oui c'est ça. Tout le monde est pour ? OK je vous remercie

#### Examen et vote du compte administratif 2023 du budget communal

**Benoît DELBECQUE** : Donc nous allons passer au vote du compte administratif communal. Donc le compte administratif, je vous le rappelle, c'est ce qui a été écoulé au sein de l'année 2023 donc on ne peut plus modifier quelque chose sur ce compte administratif. C'est simplement un constat de ce qui a été fait sur 2023. Donc je vous propose de prendre ce document « Ville Compte Administratif ». Donc on va passer à la page 11, sachant que tous ces chiffres ont été vus en commission finances. On ne va pas reprendre chapitre par chapitre dans le détail. Je pense que vous allez être d'accord pour prendre les

têtes de chapitre parce que sinon on va passer la soirée surtout que cela a été vu en commission de finances.

Donc si vous prenez la page 11, vous avez la section de fonctionnement, détail des dépenses. Vous avez au Chapitre 11 « Charges à caractère général » donc on avait budgétisé 1 426 000 euros, nous sommes à 1 080 079,27 euros en mandat émis.

En « Charges de personnel », Chapitre 12, en mandat émis 1 407 133,10 euros. Tout le monde suit, c'est la page 12.

Ensuite, le Chapitre 65, « Autres charges de gestion courante » 169 335,72 euros, ce qui nous amène à un total de gestion de services à 2 656 548,49 euros, vous ajoutez à cela le Chapitre 66 « Charges financières » 288 455,96 euros qui correspond aux intérêts de l'emprunt. Les « Charges exceptionnelles », Chapitre 67, 6692,67 euros, ce qui nous amène à un total de dépenses réelles à 2 951 697,03 euros. Vous additionnez les opérations d'ordres, transfert entre section 72 645,95 euros, ce qui nous amène à un total de dépenses de fonctionnement à 3 024 342,98 euros. Donc ce chiffre-là, 3 024 342,98 euros, vous allez le retrouver dans ce tableau. Vous retrouvez dans la section de fonctionnement, en dépenses, vous retrouvez les 3 024 342,98 euros. C'est le même résultat que nous avons tout à l'heure sans le compte de gestion.

Au niveau du fonctionnement en recettes, au Chapitre 13, nous avons, page 14 pour vous, « Atténuation de charges » 19 938,89 euros, Chapitre 70, « Produits des services et des domaines », 233 295,69 euros, au Chapitre 73, « Impôts et Taxes » 1 770 663,57 euros, au Chapitre 74, « Dotations, subventions et participations » 819 823,03 euros, chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » 278 246,41 euros. Ce qui nous amène à un total de gestion de services à 3 121 967,59 euros. Vous avez des « Produits financiers » pour 27,40 euros, des « Produits exceptionnels » pour 107 667,07 euros. Ce qui donne un total des recettes réelles à 3 229 662,06 euros auquel on vient ajouter les opérations d'ordre de transfert à hauteur de 40 121,70 euros, ce qui nous donne un total de recettes de fonctionnement pour l'exercice 2023 à 3 269 783,76 euros.

Ce chiffre-là, vous le retrouvez également dans la colonne fonctionnement en recettes. Vous avez au-dessus de ces 3 269 783,76 euros, le résultat reporté est de 586 110,16 euros, que vous retrouvez en page 15 où c'est marqué Excédent de fonctionnement reporté N-1 586 110,16 euros donc si vous faites la balance ce qui nous amène en fonctionnement entre les recettes et les dépenses à une clôture de recettes de fonctionnement de 831 550,94 euros. Ça c'est pour le fonctionnement.

En investissement, c'est la page suivante à la page 16, donc pour ce tableau vous avez une succession d'opérations 103, 104, 106, 107, toutes les opérations ce sont des opérations d'investissement que nous avons fait dans les bâtiments, au Service Technique, les salles communales. Je vous propose de passer et d'aller voir en détail dans la page, nous reviendrons sur cette page 16 après. On peut aller voir en détail à partir de la page 20.

Là vous allez trouver l'opération d'équipement numéro 103 lié aux Service Techniques. Là c'était le télescopique, le véhicule de Denis que l'on a acheté et tout le matériel pour les Services Techniques. En mandat émis nous avons mis sur la partie haute du tableau, les dépenses, sur la partie du bas, les recettes. En dépenses, nous avons émis pour ce mandat en 2023, 112 861,81 euros et vous avez sur la colonne de droite, le reste à réaliser, et vous voyez qu'il n'y a pas de reste à réaliser, tout a été dépensé. En recettes en-dessous, il n'y a aucune recette.

Opération n°104, Equipements Mairie donc là c'était un lave-linge, un sèche-linge pour les écoles, nous avons mis 1 700 euros, nous avons dépensé 1 573 euros donc en reste à réaliser nous sommes à zéro et en recettes, nous n'avons pas de recettes, pas de subvention.

Page suivante, opération d'équipement n°106, Acquisitions immobilières donc là c'est notamment des frais de géomètre pour l'arboretum il me semble, donc nous avons des mandats émis à hauteur de 502,60 euros, en recettes, il n'y a rien.

A l'opération n°107, ça ce sont des frais d'étude pour le Chemin de Ceinture et les frais de géomètre, mais il n'y a pas que ça, il y a aussi les travaux en régie de l'espace ludique. Il y a pas mal de travaux. Mandats émis 248 510,39 euros, en reste à réaliser 75 456 euros. Il y avait aussi notamment le busage Bas Hamel, le compteur vélo, il y avait aussi le solde du marché de la rue d'Aire, c'est pour ça aussi que le montant est élevé. Les frais d'étude représentent simplement 9 144 euros émis pour l'année 2023. Donc en reste à réaliser au total vous avez 75 456 euros, en recettes, dans le tableau du dessous, donc en titres émis, ce qu'on a perçu 945 472,93 euros, il nous reste à recouvrir 45 377 euros.

En opération 13, Ecoles donc là c'est des ordinateurs, reste à réaliser c'est les chaises école primaire et les bancs école maternelle de mémoire. Donc là vous avez en mandats émis 1 818 euros avec un reste à réaliser de 1 250 euros qui correspond à ces bancs et ces chaises et en recettes il n'y a rien.

Ensuite à l'opération n°27 « Columbarium », donc là nous avons 5 500 euros en mandats émis et il nous reste à réaliser 91 000 euros, cela correspond au cimetière qui vont être payés ici sur l'année 2024. Oui Michaël ?

**Michaël DELANNOY :** J'ai une question par rapport aux 37 627 euros. J'ai vu une subvention d'investissement en page 22 « crédits ouverts », elle fait la même somme.

**Dominique GALLOIS :** Oui vous êtes en recettes là ?

**Benoît DELBECQUE :** On est en recettes là.

**Dominique GALLOIS :** Tandis que là c'est une dépense.

**Benoît DELBECQUE :** oui

**Michael DELANNOY :** Ah ok

**Dominique GALLOIS :** A mon avis, c'est une coïncidence mais ça aurait été bien que vous le trouviez.

**Benoît DELBECQUE :** Cela aurait été magnifique, car on peut quelquefois chercher longtemps. Opération n°28 donc mandats émis 150 021,60 euros, en restes à réaliser zéro et en recettes zéro donc là c'est l'achat de la parcelle à l'EPF du terrain rue de Robecq. En recettes, nous aurons une recette qui arrivera en 2024 et qui viendra équilibrer l'opération.

En opération 29, « Plantations diverses », donc là c'est des espaces verts, plantations rue d'Aire et rue de Hurtevent donc mandats émis 39 786 euros, en restes à réaliser zéro, subvention zéro.

En « éclairage public », donc là mandats émis zéro, restes à réaliser 91 000 euros, ce n'est pas faute d'avoir lancé les opérations mais c'est très long à avoir les éclairages. La commande est passée depuis un moment mais c'est en fabrication. Donc il y a une subvention FDE de 27 000 euros en crédits ouverts. Quand il n'y a pas de notification on ne peut pas maintenir les recettes en reste à réaliser mais on n'a jamais de notification avec la FDE, simplement, on a 200 euros de subvention par point lumineux dans la limite de 150 points lumineux par an.

En opération 33, « Salles communales », mandats émis zéro. C'était du matériel de plonge, de cuisson, on avait dit à l'époque qu'il fallait ça mais au final cela n'a pas été dépensé donc il n'y avait pas cette utilité.

En opération 34, là c'est le P3, en mandats émis on avait mis 11 071,07 euros et en recettes zéro.

En opération 50, là c'est la maison des Associations, c'est le clos couvert et l'intérieur donc là en mandats émis nous avons 1 640 346,54 euros, il nous reste à réaliser en dépenses 2 174 113,17 euros. Par contre, en-dessous, en recettes nous avons eu 959 355,71 euros et il nous reste à recouvrir en recettes 1 337 702 euros. Ce sont des subventions d'un peu partout, vous avez la liste dans le tableau.

En opération 54, « Voirie abords de l'Hospice », il n'y a rien c'est bon.

On va revenir à la page 16 il me semble, donc tout ce que nous venons de voir vous l'avez en total des dépenses d'équipements à 2 211 991,01 euros avec des restes à réaliser de 2 432 819,17 euros donc vous voyez ça c'est ce que l'on avait mis en dépenses et ce qui nous restent en dépenses à réaliser également. Donc en emprunts au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » donc en mandats émis 432 259,50 euros, ce qui nous fait un total des dépenses réelles de 2 644 250,51 euros.

Vous avez en dessous chapitre 40 « Opération d'ordre transfert entre sections » de 40 121,70 euros, les opérations patrimoniales 37 999 euros, ce qui nous amène à un total d'investissement à 2 722 371,21 euros. Ce chiffre-là normalement vous le retrouvez dans ce même tableau en dépenses d'investissement les 2 722 371,21 euros, chiffre que nous avons également tout à l'heure dans le compte de gestion.

Je vous propose de passer à la page 18 qui correspond aux recettes d'investissement. Au chapitre 13, subventions d'investissement donc nous avons reçu en subvention 2 059 828,64 euros et il nous reste à percevoir en recettes 1 383 079 euros. En dotation fonds divers réserve nous avons 496 192,47 euros correspondant essentiellement au FCTVA, le FCTVA c'est ce qu'on récupère 2 ans après comme on fait beaucoup d'investissement, nous récupérons beaucoup de FCTVA.

Chapitre 45, « Opérations Compte de Tiers » 63 938,79 euros ce qui nous amène à un total de recettes réelles à 2 619 959,90 euros. Nous avons en dessous les opérations d'ordre de transfert entre sections à 72 645,95 euros, ce qui nous amène à un total de recettes d'investissement et de virements d'ordre de transfert de 2 730 604,85 euros avec des restes à réaliser à hauteur de 1 383 079 euros en recettes, ces deux chiffres vous les retrouvez également dans le tableau, donc les 2 730 604,85 euros vous les retrouvez en investissement en recettes et le reste à réaliser vous les retrouvez en dessous dans le tableau ici. Vous avez également un excédent positif reporté de l'année N-1 qui est de 261 043,29 euros que vous retrouvez également dans le tableau. Maintenant, si vous prenez ce tableau, comment on équilibre ? Vous voyez en fonctionnement on était à 831 550,94 euros, là en investissement nous avons une clôture en excédent d'investissement de 269 276,93 euros, or nous avons en dessous des restes à réaliser, donc nous avons des restes à réaliser en dépenses qui sont de 2 432 819,17 euros et des recettes à 1 383 079 euros, si vous faites les soustractions entre les excédents, entre les recettes à réaliser, les dépenses et l'excédent de fonctionnement, vous faites une soustraction, et une addition vous allez trouver un besoin qui pour équilibrer notre budget, on a un besoin de financement de 780 472,24 euros. Pour équilibrer cela, on va prendre ces 780 472,24 euros, nous allons les ponctionner dans les recettes de fonctionnement qui sont de 831 550,94 euros, ce qui nous amène à un résultat reporté en fonctionnement de 51 087,70 euros, c'est le dernier chiffre que nous avons en bas. C'est-à-dire que ces 51 087,70 euros vous allez les retrouver la semaine prochaine dans le budget primitif en fonctionnement et au-dessus les 269 276,93 euros vous les retrouverez en investissement dans le BP 2024. Voilà je sais que cela fait beaucoup de chiffres, quand on est dans la commission on peut rentrer dans le détail, ici

entrer dans le détail c'est compliqué mais la commission a vu ces chiffres, si vous avez des questions n'hésitez pas, on va essayer d'y répondre le mieux possible.

**Dominique GALLOIS** : Merci de me donner la parole. Effectivement la semaine prochaine, on va repartir avec 51 087,70 euros et c'est tout mais les 269 000 en investissement ils seront équilibrés avec les restes à réaliser d'affectation ce qui fait que le résultat sera de 51 087.

Si tu me permets, alors je sais que le travail n'est pas évident, présenter les chiffres je sais ce que c'est, ce n'est pas facile. Ce qui serait bien à l'avenir, c'est de faire une présentation un peu différente. Donc moi je ne porte aucune critique sur la politique d'investissement, je vais simplement, si tu le permets Benoit, si Mr le Maire le permet, prendre un peu de relief sur ce que tu viens de dire, donc mettre un peu de perspectives et simplement à la lumière du compte administratif vous donner 2-3 repères très simples.

Le premier, c'est un constat, ce n'est pas la première fois que je le constate, c'est la quatrième fois. Il n'y a toujours pas de rattachement de charges et de produits d'exercices, c'est barbare ce que je dis simplement si on faisait cet exercice-là, si on utilisait cette technique, on pourrait arrêter les chiffres non pas le 08 avril et voter le budget le 15 mais le faire en février. Cela serait quand même plus intéressant. Il n'y a toujours pas de provisions, provisions pour risques et charges, s'il n'y a pas de provisions tant mieux et normalement cela se justifie et nous n'avons toujours pas et ça c'est quelque chose que je réclame depuis 4 ans, simplement un constat, on n'a pas de plan pluriannuel d'investissement ce qui fait que c'est très compliqué de suivre les investissements.

Cela étant dit, en page 3 du compte administratif, il y a des enseignements qui sont très intéressants, je pense qu'on pourrait en parler quand on vote un compte administratif, simplement quand vous regardez les charges de fonctionnement et qu'on les compare aux communes de même strate démographique, on s'aperçoit que à Saint-Venant, là aussi, c'est simplement un constat, les charges de fonctionnement à Saint-Venant sont supérieures de 22% par rapport aux autres communes. Les dépenses de personnels à Saint-Venant représentent 56,55 % des charges en moyenne mais là où ça commence à choquer c'est quand on regarde les recettes, elles ne sont supérieures que de 2% donc si vos dépenses sont supérieures de 22% et les recettes de 2%, on se rend bien compte que l'on arrive en bout de course à un résultat final qui commence à s'amenuiser, tout en sachant que l'Etat nous donne quand même une belle dotation globale de fonctionnement puisqu'elle est supérieure de 9% par rapport aux autres.

Par contre, l'encours de dettes il est de 2 004 euros par habitant, là où dans les autres communes c'est 732 euros, moi ça ne me dérange pas, je pense que l'on peut assumer l'encours de dettes, s'il n'y a pas de dettes, il n'y a pas d'investissements mais je n'aime pas lire dans la presse ou dans des tracts que la commune soit se désendette soit a des programmes d'investissement sans emprunter en sachant que le stock de la dette passe de 7,9 millions en 2020, en début de mandat et qu'on passe à 9,7 millions au 31 décembre 2023, en sachant qu'on rembourse quand même en 2023 722 000 euros (emprunts, capital + les intérêts).

En page 41, ça c'est pour répondre à une question de Francis en commission finances, on a la liste des biens qui sont amortis. En commission comme on n'a pas eu la réponse, la réponse se trouve en page 41, c'est suite à une délibération du 15 Février 1996 simplement aussi en page 51, c'est simplement un rappel je sais qu'à chaque fois Monsieur le Maire nous le met en délibération donc c'est totalement transparent mais aussi quand j'entends que Saint-Venant est pauvre, Saint-Venant est garant de 11 000 000 d'euros d'emprunt vis-à-vis de HLM Nord pas de Calais, Habitat 59/62, HLI etc... Il nous reste 7,5 millions d'euros à amortir, je pense que ce n'est pas un problème, ce sont des structures qui sont assez capables de garantir l'investissement, maintenant c'est moi qui vous annonce, je vous annonce

depuis un moment que la capacité d'autofinancement c'est-à-dire recettes de fonctionnement moins les charges, elle chute depuis 2020, on passe de 564 000 euros de capacités d'autofinancement en 2020 à 290 000 on va dire 300 000 en 2023, plus grave cette CAF nette c'est-à-dire la capacité d'autofinancement moins le remboursement de l'emprunt avec les loyers de la gendarmerie, elle est négative depuis deux années (-378 000 euros en 2022, -141 000). Je ne sais pas si c'est conjoncturel ou structurel mais si la CAF était négative, c'est le début de la fin comme on dit.

Moi simplement la question, c'est quelles sont les mesures ? et là on verra la semaine prochaine parce que là on parle du passé et l'avenir c'est la semaine prochaine. Quelles sont les mesures qui seront prises pour améliorer l'autofinancement ? Tu nous as dit Benoit qu'il était prévu de rembourser l'emprunt par anticipation, de toute façon quand on voit les chiffres cela aurait été impossible de le faire en 2023. En remboursement d'emprunts vous aviez prévu 837 000 euros en crédits, on a remboursé 432, on n'aurait pas pu rembourser de toute façon l'intégralité du remboursement par anticipation et donc cela aurait été insuffisant et là on compare avec 51 000 si tu avais remboursé l'emprunt on serait dans le négatif et là ce n'est absolument pas possible. Donc simplement moi je vous donne un point d'éclairage qui est un peu différent parce que la lecture des chiffres au bout d'un moment on est perdu mais il n'y a aucune critique sur ce qui est fait et ce qui devrait être fait mais je dis quand même qu'on a une capacité négative depuis 2 ans, on a un résultat de fonctionnement qui s'amenuise d'année en année donc à un moment donné il va falloir se poser les bonnes questions, voilà, c'est tout ce que j'avais à dire pour l'investissement pour lequel je voterai contre puisque je ne suis pas en phase avec certaines idées de la comptabilité.

**Benoit DELBECQUE :** Je voudrais quand même souligner quelque chose. Dans le Budget Primitif 2023, nous avons quand même remboursé plus de 800 000 euros d'emprunts sur l'année 2023. Autre chose, ce tableau ces 51 000 euros que vous voyez apparaître, il faut quand même les relativiser. Pourquoi ?

Si vous voulez dans le BP 2022, nous avons inscrits des dépenses pour les logements étudiants à hauteur de 832 000 euros donc ce sont des dépenses qui ne sont pas encore engagées mais on a fait une notification mais on n'a pas fait d'ordre de services, on n'a pas démarré les travaux. Néanmoins on est obligé de les mettre en dépenses en reste à réaliser donc dans les restes à réaliser vous retrouvez les 832 021 euros en dépenses, par contre, à l'inverse je n'ai pas pu inscrire en recettes en restes à réaliser les 647 744 euros qui auraient dû être mis mais nous n'avons pas de notification en face. Quand vous n'avez pas de notification sur une subvention, où on est presque sûr de l'avoir, je ne peux pas l'inscrire car je n'ai pas le papier qui dit que l'on va l'avoir, donc je me pénalise dans mon résultat de 647 744 euros donc mon chiffre de 51 000 euros aurait pu être tout autre comme quoi on fait parler les chiffres comme on en a envie.

**Dominique GALLOIS :** oui bien sûr

**Benoit DELBECQUE :** On est d'accord ?

**Dominique GALLOIS :** oui mais tu es dans l'investissement, moi je te parle de fonctionnement

**Benoit DELBECQUE :** Cela constitue mes 51 000 euros. Je serai allé chercher moins dans mes dépenses de fonctionnement pour équilibrer, d'accord ? Moi je dis que si demain ces subventions on ne les a pas, l'ordre de service ne part pas mais là aujourd'hui on ne met pas en danger la municipalité par rapport à ce budget.

**Dominique GALLOIS :** Non mais je te rejoins après ce qui serait bien c'est d'avoir et que j'avais demandé c'est d'avoir ce fameux PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Evidemment quand on fait un plan sur plusieurs années, on n'a pas toutes les informations, toutes les subventions, ça on le sait et Monsieur le

Maire est bien placé pour aller chercher les subventions. On pouvait extrapoler et faire une projection sur 5 ans qui nous aide, car ce n'est pas évident. Tu nous dis et là je suis de ont côté, là on inscrit car on a l notification, là on ne peut pas car on n'a pas la notification. Je sais que c'est compliqué. Si tu veux d'année en année, c'est difficile de comprendre.

**Benoît DELBECQUE** : Si tu veux Dominique comme il est difficile des fois de savoir à peu près combien de subventions on va recevoir, il y a beaucoup de surprises.

**Dominique GALLOIS** : je sais bien

**Benoît DELBECQUE** : Donc faire un business plan et d'un seul coup tu as 300 000 euros qui tombent. Il est clair que le taux d'endettement certes il est ce qu'il est mais on a aussi cette politique et cette volonté d'investir dont je vous rappelle on a l'Hospice, l'ancien hospice départemental qui est en centre-ville, quand on se rappelle ce qu'était cette verrue en centre-ville, fallait-il la laisser partir ou la laisser à l'abandon, rappelez-vous ce qu'était ce bâtiment alors oui on a pris le choix d'investir lourdement sur cette opération qui est quand même dans le cœur de ville, qui est quand même très important mais en face de ça vous voyez les recettes, les subventions que l'on peut avoir et je remercie fortement André parce que je l'ai dit en commission, demain si c'était moi à la place d'André ou quelqu'un d'autre à la place d'André, on aurait eu du mal à aller chercher ces subventions, on aurait eu du mal à réaliser ce projet, il faut être honnête. C'est quand même une fierté pour la ville d'avoir une requalification du centre-ville comme ça alors certes il y a des investissements, il y a de l'endettement mais c'est de l'endettement quand même qui apporte un plus à la ville.

**Dominique GALLOIS** : Je voulais simplement vous présenter le compte administratif de notre point de vue sans remettre en cause tout ce que tu dis

**Benoît DELBECQUE** : C'est un choix, c'est vrai que c'est un choix politique.

**Monsieur le Maire** : Quelques mots très simples puisque cela a déjà fait l'objet d'une discussion l'an dernier, il y a deux ans, il y a 3 ans. J'ai, au nom du Conseil Municipal, assumé ce que j'appelle l'emprunt vertueux qui nous a permis d'avoir un PSIG et une Gendarmerie. Aujourd'hui, nous sommes devant une autre possibilité qui consiste comme dans toutes les communes françaises à nous dégager de la propriété de la gendarmerie et du PSIG au profit d'un organisme quelconque sachant que cela nous permettrait de baisser notre emprunt d'environ 40%. Le terme n'est pas bon parce que les taux d'intérêts ont augmenté de façon significative l'année dernière et parce que nous sommes sur un dégât maîtrise d'ouvrage, dommages/ouvrage qui nous pose un problème, voilà ça c'est le premier point mais nous avons cette possibilité.

Deuxièmement Benoît a raison de vous dire que parmi les perspectives pluriannuelles nous avons à finir l'hospice avec des logements étudiants et le centre culturel. Nous avons beaucoup avancé là-dedans, nous avons réussi à faire en sorte que nous puissions intégrer déjà dès maintenant l'ensemble immobilier dans la réfection d'une partie du Chemin de Ceinture, nous sommes prêt incessamment à commencer la deuxième partie du Chemin de Ceinture mais je ne dois pas oublier 3 choses : la première c'est que au-delà des taux d'intérêts nous avons eu des inondations et que le coût est exponentiel, à la fois sur le fonctionnement et l'investissement, nous sommes obligés d'aller rechercher des investissements qui datent de 3 ans pour les refaire, les remettre à niveau à cause des inondations.

La deuxième chose c'est que nous supportons en tant que commune centre, nous supportons toute une série de charges qui sont en fait des charges de mutualité avec nos voisins, je prends un exemple très simple puisque la semaine prochaine Sandrine aura l'occasion de vous présenter le programme global

des animations d'été, le tout est porté par la ville, que les communes participent etc...mais à un moment donné ça peut jouer dans le fonctionnement.

Enfin, il y a un dernier point sur lequel je voulais insister c'est que nous avons volontairement en décembre et ce n'était pas rien, nous avons assumé une prime bas salaire vu les difficultés financières de la plupart de nos employés qui sont en basse catégorie. Tout ceci n'est pas simple, je reconnais qu'il y a une tension sur les questions financières que nous verrons la semaine prochaine, que finalement ça ne va pas si mal que ça. Voilà les éléments que je pouvais vous donner là-dessus sachant que quand on regarde dans le rétroviseur finalement cette ville elle n'est pas si mal que ça. Nous avons réduit 80% des friches industrielles, nous sommes en train de réduire les deux dernières friches qui sont sur le centre-ville de Saint-Venant dans le cadre d'ailleurs d'une application intelligente du ZAN, zéro artificialisation nette, et donc nous aurons la possibilité de vous reparler de nouveaux investissements. Là-dessus je pense que la loi me dit de me retirer s'il n'y a plus de questions ? Michèle.

*Monsieur le Maire quitte la salle*

**Michèle MENARD** : Alors nous allons donc passer au vote du Compte Administratif 2023. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Benoît DELBECQUE** : Merci Michèle

*Monsieur le Maire rejoint sa place*

#### Affectation des résultats 2023 du budget communal

**Benoît DELBECQUE** : Maintenant il y a lieu d'affecter le résultat comme suit : donc en investissement le chiffre à prendre est de 269 276,83 euros, en fonctionnement 51 087,70 euros donc excédent de fonctionnement global cumulé est donc de 780 463,24 euros. Je vous propose d'affecter ces résultats pour l'année. Est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Donc tout le monde est pour ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

#### Plan de protection de l'atmosphère des agglomérations de Lille et du bassin minier

**Monsieur le Maire** : La question suivante porte sur le Plan de protection de l'atmosphère des agglomérations de Lille et du bassin minier. Vous avez eu ce plan de protection de l'atmosphère, il a été approuvé le 27/03/2014. L'objectif est de diminuer les concentrations de dioxyde d'azote et de poussières dans l'air ambiant puisque les niveaux sont supérieurs aux moyennes nationales. Je vous propose, ce document a été mis à votre disposition, il concerne 16 mesures, de prendre acte de ce plan de protection et de donner un avis favorable à sa poursuite. Pas de souci ? On est d'accord là-dessus ? Pas d'opposition ? Alors c'est quelques contraintes supplémentaires bien sûr pour un certain nombre d'entreprises. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

#### Questions diverses

**Monsieur le Maire** : J'ai reçu 5 questions diverses de la part de Mr Dominique GALLOIS, la cinquième portait sur l'antenne 5G, celle-là elle est faite d'accord ?

**Dominique GALLOIS** : Je n'étais pas bien réveillé je pense

**Monsieur le Maire** : Je vais reprendre la première, remblaiement sur un terrain en PPRI en terrain vert clair et vous me dites qu'il y a 2 poids 2 mesures. Non il y a un poids et une mesure qui est tout simplement le respect de la loi. La seule différence c'est que sur le premier dossier il y a eu une saisie extérieure de l'OFB donc nous avons perdu la main même si nous avons réussi à imposer à peu près ce qu'on voulait,

sur le deuxième dossier, c'est la ville qui a fait arrêter immédiatement les travaux d'accord ? Et qui a demandé à ce que les remblaiements soient enlevés donc nous n'avons pas eu un besoin de faire référence à l'OFB.

**Dominique GALLOIS :** Si vous le permettez Monsieur le Maire, je pense que dans le premier dossier, on a donné l'alerte au conseil municipal et il y avait moyen de gérer avant que l'OFB soit saisi pour pas perdre de temps.

**Monsieur le Maire :** Non j'ai immédiatement, alors je vais dire le conseil municipal m'a sensibilisé, je suis intervenu mais on n'a pas perdu de temps mais il y a eu une notification à l'OFB d'une personne extérieure d'accord ? ça c'est le véritable problème, d'ailleurs c'est ce que je disais tout à l'heure à la réunion. Moi personnellement je suis partisan de transformer le PCS, le Plan Communal de Sauvegarde, qui est, je dirai à Saint-Venant, remarquable, parce que pendant les inondations je pense qu'il y a des communes nettement plus importantes que nous qui aurait pu venir prendre quelques leçons mais je propose de le transformer et il faut que la loi soit changée là-dessus et qu'on en fasse un outil permanent de sensibilisation aux problèmes environnementaux. Un dépôt sauvage, un atterrissement, un embâcle peut être repérés par le voisin qui se promène, qui ne sera pas nécessairement repéré par les services de la commune ou de l'intercommunalité. Voilà donc cela peut- être aussi un outil intéressant et avec le dérèglement climatique et l'extension des risques à la fois d'inondations et d'étiages, je pense que tout ceci mérite très largement d'être mis en avant.

Deuxième chose, pouvez-vous communiquer au conseil municipal les réponses au courrier envoyé récemment SYMSAGEL, CABBALR et Sous-Préfet ? Il y a 2 types de courriers, il y a les courriers que j'ai rendu public, ils sont sur le site d'accord ? Il y a d'autres courriers qui n'ont pas été rendus public et que je ne rendrai pas public parce que là cela fait partie d'une discussion, d'une négociation, d'un échange parfois assez vif d'ailleurs entre élus sachant que par ailleurs comme je l'ai dit également tout à l'heure à la réunion il me semble qu'à un moment donné on ne peut pas faire l'économie d'un Etat garant d'un certain nombre de règles fondamentales de gestion de l'espace. Voilà

**Dominique GALLOIS :** Il y a des réponses qui ont été apportées, qui ont été mises sur Saint-Venant deux point zéro ?

**Monsieur le Maire :** Oui, oui tout à fait. Troisièmement, pouvez-vous informer le conseil municipal du projet de construction de 22 logements sociaux sur une superficie de 2 187 m<sup>2</sup> situé à la rue de Guarbecque ? Oui je peux, je vais même vous donner toutes les précisions. C'est un dossier qui fait l'objet d'une convention où le constructeur c'est Les Lotisseurs du Nord, le bailleur est la SIA. La ville a été sollicitée pour participer mais elle ne participe pas, elle laisse faire le bailleur qui a signé des promesses d'achat, qui a présenté un dossier, qui a été refusé ici 2 fois c'est bien ça Laure ?

**Laure DEBEAUMONT :** Oui

**Monsieur le Maire :** La troisième fois, il a été accepté parce que nous avons considéré qu'à un moment donné nos limites étaient atteintes, en particulier sur des questions de stationnement. Les loyers sont prévus pour des T4 de l'ordre de 500 à 600 euros/mois pour des revenus annuels médians de ménage de 22 800 euros au niveau saint-venantais, c'est-à-dire que 80% des Saint-Venantais sont éligibles à ce type de programme et le plafond de ressources pour un logement financé type PLUS pour un couple est de 29 217 euros inclus. La question qu'il faut légitimement se poser est : est-ce que ce projet va exister ? Vous avez vu que pour les Buissons, il a fallu 1,5 an de commercialisation pour arriver au taux d'équilibre qui permettait de démarrer. Les lotisseurs du Nord ont un projet et ils ne lanceront l'opération que lorsqu'il y aura au minimum 50% de commercialisé.

**Dominique GALLOIS :** Mais là où le permis est implanté, je pense qu'il n'y a pas la place, ça paraît étroit. c'est un chemin qui donne accès ?

**Monsieur le Maire :** Vous pouvez consulter en mairie, le plan il est là, il est ouvert au public. Ce que je dois dire également pour être tout à fait transparent et vous montrer que nous avons aussi des missions de perspective. La ville par l'intermédiaire de l'EPF a racheté la maison ici en face pour des raisons d'intérêt je dirai stratégique en ce qui concerne la possibilité de supprimer des bâtiments assez disgracieux et de réaliser une construction assez intéressante.

Je dois vous dire aussi que nous avons finalisé même si cela n'arrive pas encore devant nous, mais cela viendra d'ici quelque mois, j'ai finalisé la reprise de l'ensemble de la friche VANAL. Donc maintenant il faut écrire tout ça de façon correcte mais là encore l'idée est de ne pas dépenser de foncier agricole, de recentrer sur le centre-ville et sur ses parties relativement négatives pour ne pas dire détériorées, de recentrer de la qualité et des logements, alors pour l'instant il n'y a pas de programme défini, nous avons un espace, un hangar et une dépollution qui sera réalisée et nous nous appuyerons sur l'EPF. Pas de problème ?

Enfin, vous me demandez pourquoi je ne respecte pas l'article L.52 17 10 4 du CGCT qui précise que le Maire dispose d'un délai de 12 jours pour communiquer aux membres du CM le projet de budget avant son adoption. J'avais cru que j'étais en faute mais non, Benoit m'a donné la réponse, en fait la commission des finances du 20 Mars avait déjà été informée d'un certain nombre d'éléments, puis ensuite il y a eu 2 commissions du 28/03 et du 04/04 dans lesquelles mon adjoint aux finances avait précisé que les 12 jours ne seraient pas tenus et qu'il y avait eu un accord de la commission pour que ces dates soient diminuées. Ça correspond d'ailleurs à une question qui a été posée au Sénat le 14/03 en suggérant au gouvernement de revenir sur cette décision qui est complètement stupide qui nous oblige à envoyer 12 jours avant le budget primitif alors qu'on va vous le présenter, avant c'était 5 jours francs, un budget pour lequel nous n'avons toujours pas les notifications de l'Etat. C'est assez extraordinaire, ça fait partie du jeu. Donc on fera un budget primitif, vraiment très primitif et ensuite il sera modifié au fur et à mesure avec les notifications que l'on recevra.

**Dominique GALLOIS :** C'est Benoit qui m'a informé du délai

**Benoit DELBECQUE :** Oui tu n'étais pas au courant, c'est nous-mêmes qui t'avons informé qu'on ne tiendrait pas ce délai

**Dominique GALLOIS :** C'est ton rôle, c'est toi l'élu qui reçoit les informations, moi je ne suis qu'un conseiller municipal donc ça c'est tout à fait normal. Simplement, je pose la question, pour essayer d'appliquer ce que je disais tout à l'heure on peut travailler autrement. Pourquoi continuer à travailler comme dans les années 80 ? On n'a pas besoin d'attendre les notifications de l'Etat pour faire un BP. On va préparer le budget mi-avril, et on va y arriver pour une année civile, d'avril à avril. On peut très bien travailler par anticipation.

**Monsieur le Maire :** Ne nous reprochez pas alors tout à l'heure de mettre en dépenses les logements étudiants et de ne pas mettre en recettes ce que l'Etat a promis mais n'a pas encore donné.

**Dominique GALLOIS :** Mais moi je ne vous l'ai pas reproché. A aucun moment je ne vous l'ai reproché

**Monsieur le Maire :** Et donc à un moment donné nos chiffres sont sincères mais non véridiques par rapport à la réalité. Vous le savez par vos fonctions.

**Dominique GALLOIS** : Cette année ils sont sincères, l'année dernière ils ne l'étaient pas parce que je n'étais pas d'accord avec les restes à réaliser. Est-ce que je vous ai parlé d'insincérité, est-ce que j'ai critiqué la politique d'investissement ? Simplement j'ai mis en perspective un compte administratif c'est tout.

**Monsieur le Maire** : Ok, voilà, il n'y a pas d'observation ? Pas d'autre question ? Un grand merci et rendez-vous la semaine prochaine, j'aurai le plaisir de vous retrouver.

Secrétaire de séance

**Christine TOULOTTE**



Président de séance

**André FLAJOLET**

